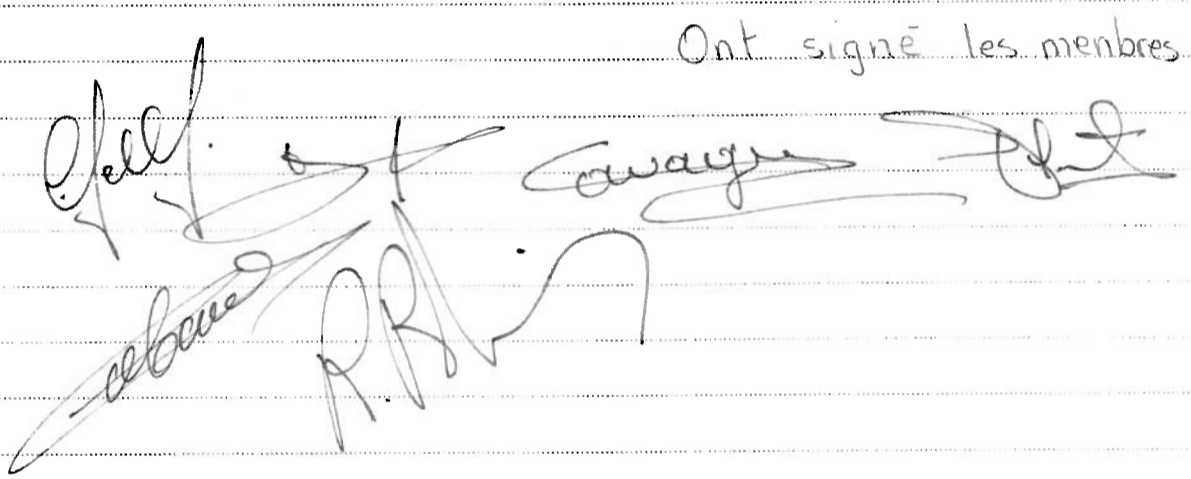


Objet - Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
	<p>dans un délai d'un mois suivant sa réception par le commissaire de la République si celui n'a notifié aucune modification à apporter au P.O.S. ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications;</p> <p>Après accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées ci-dessus.</p> <p>La présente délibération accompagnée du dossier P.O.S. qui lui est annexé est transmise au Commissaire de la République.</p> <p style="text-align: right;">Ont signé les membres présents</p>  <p style="text-align: center;">Séance du 7 Mai 1986 à 18h30</p> <p>Convocations adressées le 2 Mai 1986 PV affiché le 14 Mai 1986</p> <p>L'an mil neuf cent quatre vingt six et le sept Mai à 18h30 le conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Blisson Maire.</p> <p>Etaient présents: Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Miramant et Messieurs Danis, Sarthou.</p> <p>La séance ouverte Monsieur Gelly absent à la réunion du 12.03.86 demande des explications sur l'augmentation des impôts et notamment des taux communaux. Après l'exposé de Monsieur le Maire sur les augmentations votées on passe à l'ordre du jour.</p> <p>M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 demandes pour la location du logement communal:</p>

Objet - Date Référence	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION
<u>location logement</u>	<p>- L'une de M^r Isidore Olivier de Salindres - l'autre de M^r Julia Joël de S^t Hilaire.</p> <p>Le Conseil Municipal considérant que la commune a, tout intérêt pour des raisons financières à louer ce logement.</p> <p>Décide</p> <p>- de passer un bail de location entre la commune et M^r Julia à compter du 1.06.86 - de fixer le ^{loyer} logement mensuel à 900^f - de donner pouvoir à M^r le Maire pour signer le bail a intervenu entre la commune et M^r Julia.</p>
<u>modification dépôt d'ordures</u>	<p>Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable que par des mesures d'hygiène ^{de} supprimer le dépôt d'ordures de la Sabatière. Il propose de clore ce dépôt avec des blocs de pierre de 170 x 90 x 140 offerts par une carrière de Castillon. Il précise que seuls les dépôts de terre et de gravats seront autorisés afin de recouvrir les ordures accumulées. La décharge de la route de Fournès "au jonquier" continuera à recevoir les déchets, mais l'accès se fera par le chemin de la garigue qui longe la Clastree, ceci afin d'éviter que des étrangers viennent déverser leurs immondices à S^t Hilaire.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.</p> <p>M^r le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confirmé la participation de la Commune au concours "Villes et Villages fleuris". Il propose de faire paraître dans le journal "Vivre à S^t Hilaire" un article invitant les administrés qui désirent concourir à s'inscrire à la Mairie.</p>
<u>Ceremonie 8 mai</u>	<p>Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour la journée commémorative du 8 Mai qui se déroulera ainsi</p> <p>- 13 h 30 départ d'une gerbe au Monument aux Morts - 14 h 30 concours de boules à la mêlée avec 300 francs de prix</p> <p>Le Conseil Municipal Approuve les festivités prévues par M^r le Maire</p>